

Rapport du Président

Séance Publique du
mardi 7 décembre 2010

Service instructeur

Langue et Culture régionales

Service consulté

8^{ème} **Commission**

N° CG-2010-4-8-2

**BUDGET PRIMITIF 2011
PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES**

Résumé : *Le programme «Langue et Culture Régionales 2011» comporte deux orientations :*

1. L'enseignement, la vie et les animations scolaires :

- *Les soutiens à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs public (convention de politique linguistique régionale 2007/2013) privé et associatif*
- *Les soutiens aux partenaires du secteur éducatif et aux activités périscolaires en langue régionale*

2. La langue régionale dans les autres activités sociales :

- *Le soutien aux associations culturelles dont l'OLCA ainsi qu'aux actions en faveur de la langue régionale dans la vie culturelle, institutionnelle, quotidienne, économique et sociale.*

Le budget global Langue et culture régionales 2011 s'élève à 1 920 000 €. Il marque à la fois une volonté de gestion efficace des moyens départementaux et de poursuite d'une politique linguistique ambitieuse

Les propositions 2011 sont inscrites dans la perspective du développement de l'enseignement bilingue et des actions complémentaires pour la période 2007/2013.

Bilan des actions réalisées

La convention de politique des langues vivantes prenant appui sur l'enseignement de la langue régionale 2007/2013 a prévu :

- le doublement par département pour 2013 dans le service public et par rapport à l'effectif de la rentrée 2007 de l'effectif des élèves en voie bilingue en priorité en maternelle et élémentaire,
- un enseignement généralisé de 3 h d'allemand de la section des petits en maternelle au CM2 pour 2010, dans toutes les écoles du département.

Le Centre de formation aux enseignements bilingues a été transféré dans le cadre de l'Institut universitaire de formation des maîtres d'Alsace (IUFM) à COLMAR en vue de faciliter le recrutement. Toutefois le nombre d'étudiants en mastère seconde année (M2) est tombé à 12 et à une trentaine en première année (M1). En lien évident avec cette situation de pénurie de germanistes en France et en Alsace, le nombre d'étudiants inscrits à l'IUFM à Strasbourg au titre du CAPES d'allemand est descendu respectivement à 9 en mastère seconde année et 10 en mastère première année. Ceci montre de façon indiscutable que notre région n'a plus de ressources suffisantes en ce domaine et qu'une modification des concours de recrutement en vue d'admettre plus facilement des locuteurs germanophones natifs est urgente et nécessaire.

Par ailleurs, depuis 4 ans les jurys académiques ne pourvoient plus tous les postes mis aux différents concours de professeurs des écoles de la voie spéciale bilingue. Ceci entraîne des conséquences : les postes non attribués au titre de la voie bilingue sont systématiquement reportés vers les différents concours monolingues de professeur des écoles.

La plupart des enseignants contractuels germanophones natifs non admis au concours de professeurs des écoles, en raison souvent de la place insuffisante de la langue allemande dans les épreuves, restent ainsi financés uniquement par les collectivités territoriales à travers le fonds de concours. Il faut en effet continuer à pourvoir aux besoins en enseignants germanophones devant les élèves de la filière bilingue.

Les demandes répétées d'un aménagement plus linguistique de ces concours et de création d'un CAPES bivalent (langue régionale d'Alsace -allemand- plus une discipline non linguistique susceptible d'être enseignée en allemand) n'ont pas encore obtenu de suite positive du Ministère. Cette situation freine fortement le développement de l'enseignement bilingue dans les premier et second degrés. De ce fait, les objectifs conventionnels 2007/2013 ne sont pas en mesure d'être respectés à l'horizon 2013.

L'aide des collectivités à la mise en œuvre des classes bilingues a toutefois permis une certaine évolution positive. Compte tenu de la place importante du secteur privé et associatif bilingue dans le Haut-Rhin et d'une Inspection d'académie fortement engagée, les élèves en voie bilingue – tous secteurs confondus – représentent 14 % des effectifs du 1^{er} degré en septembre 2008 et même près de 20 % en maternelle. Ce chiffre est cependant à comparer avec la Corse (plus de 30 % en primaire) et le Pays basque (plus de 40 % en élémentaire).

En Alsace à la rentrée 2010, environ 24 000 élèves sont scolarisés de la maternelle à la terminale de lycée dans plus de 900 classes ou sections bilingues publiques, associatives ou privées dont la moitié des effectifs dans le Haut-Rhin.

L'enseignement précoce de l'allemand sur la base conventionnelle de 3 heures par semaine reste limité essentiellement aux CM2, CM1, CE2, CE1 et parfois au CP et en maternelle. Sa qualité est loin d'être égale dans toutes les écoles. L'horaire de trois heures hebdomadaires réelles semble inaccessible. L'objectif affiché reste de l'étendre jusqu'en petite section en 2013.

Le soutien aux activités périscolaires et à la vie scolaire se développe en direction des communes, écoles, collèges. Enfin, les associations (principalement l'OLCA) sont aidées pour leurs projets spécifiques.

Un effort important reste à faire pour développer une signalétique bilingue publique et améliorer la connaissance de la langue régionale, de son histoire et de ses perspectives d'avenir.

Le budget en 2011 :

1) Le budget global au titre du programme E 058 Mission LCR s'élève à 1 820 000 € en crédits de fonctionnement :

Le programme E 058 "Langue et Culture Régionales 2008" comporte deux orientations :

1. L'enseignement, les animations linguistiques et la vie scolaire
 - * soutien à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs public (Fonds de Concours L.C.R. /nouvelle convention de politique linguistique régionale 2007/2013), privé et associatif.
 - * Soutien aux partenaires du secteur éducatif, et aux activités périscolaires, extrascolaires et transfrontalières en langue régionale.

La convention linguistique intervenue entre l'Etat, la Région et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour la période 2007/2013, signée le 13 juillet 2007, prévoit l'inscription par le Département à son budget, chaque année, d'un crédit de 1 000 000 €.

L'aide aux classes bilingues dans les secteurs associatif et privé nécessite que le Conseil général mobilise une dotation prévisionnelle de 620 000 € (dont 590 000 € en autorisation d'engagement).

Par ailleurs, ce budget prévoit la diffusion des dossiers d'information en faveur de l'enseignement bilingue et de l'allemand précoce aux familles ayant un enfant de deux ans. L'opération intergénérationnelle des transmetteurs de mémoire dans le cadre de reportages en vidéo sera organisée à nouveau en 2011 dans les établissements bilingues, auprès de l'IUFM d'Alsace et de l'Université de Haute Alsace.

Un maintien du soutien départemental à la pratique sociale de la langue, en accompagnement scolaire et hors temps scolaire, est également prévu : bibliothèques et CDI des écoles et collèges, animations théâtrales en Hochdeutsch et dialectes, Forum du livre en langue régionale « Bilingo ». L'inscription de crédits de fonctionnement à ce titre est prévue à hauteur de 100 000 €.

2. La langue régionale dans les autres domaines de la vie sociale
 - * Soutien spécifique aux associations culturelles, aux communes et aux actions en faveur de la langue régionale dans la vie culturelle, quotidienne, économique et sociale, théâtre alsacien et activités périscolaires, projets transfrontaliers.
 - * Initiatives diverses pour renforcer la prise en considération de la langue dans la mise en œuvre des compétences du Conseil Général.

Cette seconde orientation comporte les aides aux initiatives des associations culturelles (dont l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace) en ce domaine (hors enseignement et activités extrascolaires) soit globalement une inscription de 100 000 € au BP.

2) Le budget d'investissement s'élève à 100 000 € :

Dans le cadre du programme E 258, 60 000 € en autorisation de programme au titre du « soutien complémentaire à l'aménagement de locaux scolaires du 1^{er} degré destinés à l'enseignement bilingue et à l'encouragement au développement d'une signalétique publique bilingue » sont prévus au BP. Il est proposé d'inscrire au titre des crédits de paiement une dotation globale de 100 000 €.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

Fonctionnement (Programmes E 658, E 758) :

Interventions (subventions E 758) :	1 142 250 €
(subventions E 858) :	672 750 €
Dépenses directes (E 658) :	5 000 €
Total crédits de fonctionnement :	1 820 000 €

Autorisations d'engagement (AE) nouvelles E 858 :..... 590 000 €
sans incidence sur les crédits de fonctionnement mentionnés ci dessus. Les crédits de paiement correspondants sont répartis sur les budgets 2011 et 2012 à raison de 295 000 € par exercice.

Investissement Programme E 258 :

Autorisations de programme nouvelles pour les locaux de sites bilingues et les signalétiques publiques bilingues :	60 000 €
Crédits de paiement :	100 000 €

Il conviendrait de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ces différents programmes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER